



Département de la Marne
Commune de SEZANNE
Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine, devenant Site Patrimonial Remarquable - S.P.R.

Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine - P.V.A.P.

Vu pour être annexé à la délibération du 3 février 2020.
Servitude d'utilité publique annexée au PLU par arrêté du maire du 18 juin 2020.

C. ALGRAVE - Architecte DPLG
21, rue des Huguenots 51200 Epomay
Tél. 06 26 33 73 37 - c.algrave@gmail.com

H. COUDRAY - Architecte du Patrimoine
18, rue Lavoisier 75014 Paris
Tél. 06 75 54 61 40 - coudrayh@architectes@gmail.com

Juin 2017 -
Novembre 2019

- LEGENDE:**
- Limite du Site patrimonial remarquable et des secteurs
 - A** Nom des secteurs
 - Monuments Historiques
 - Murs et ouvrages de fortification
 - Caves médiévales
 - Site classé

- Classification par intérêt architectural, urbain et paysager**
- Bâtiments remarquables
 - Bâtiments intéressants
 - Bâtiments neutre ou en rupture
 - Murs de clôture et de soutènement
 - Puits
 - ★ Autres mobiliers urbains remarquables
 - Espaces paysagers remarquables
 - Espaces minéraux remarquables